

Une équipe pluridisciplinaire

Une infirmière et une aide-soignante « de parcours » assurent la **coordination**.

Des médecins responsables de l'HTP assurent l'**activité médicale** en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.



Médecins référents de l'HTP :

- Butel Fabienne
- Farges Denis
- Ripoche Mireille



Infirmières référentes de l'HTP :

- Bouju Maryse
- Tessier Delphine



Aide-soignante référente de l'HTP :

- Hautbois Caroline

Autres professionnels de l'équipe :

- Assistante sociale
- Diététicienne
- Enseignant en activité physique adaptée
- Ergothérapeute
- Kinésithérapeute
- Psychologue
- Orthophoniste

Contacts

Centre Hospitalier de la Corniche Angevine

13 avenue Jean Robin
49 290 Chalonnes-sur-Loire



contact@chca.fr



www.chca.fr



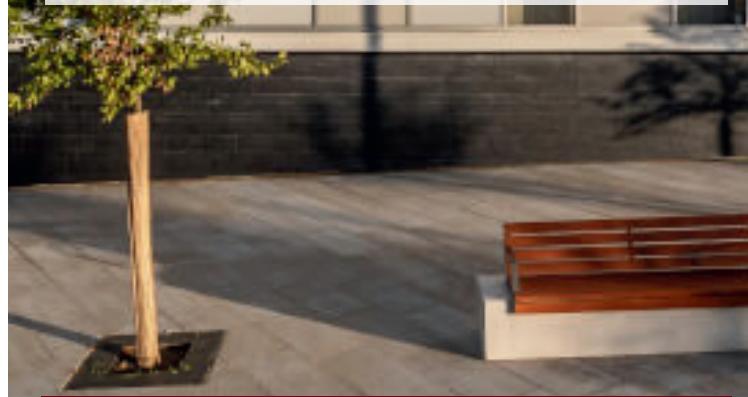
Standard : 02.41.74.27.00

Infirmière référente HTP :

07.86.14.52.30



**HTP : Hospitalisation à temps partiel*



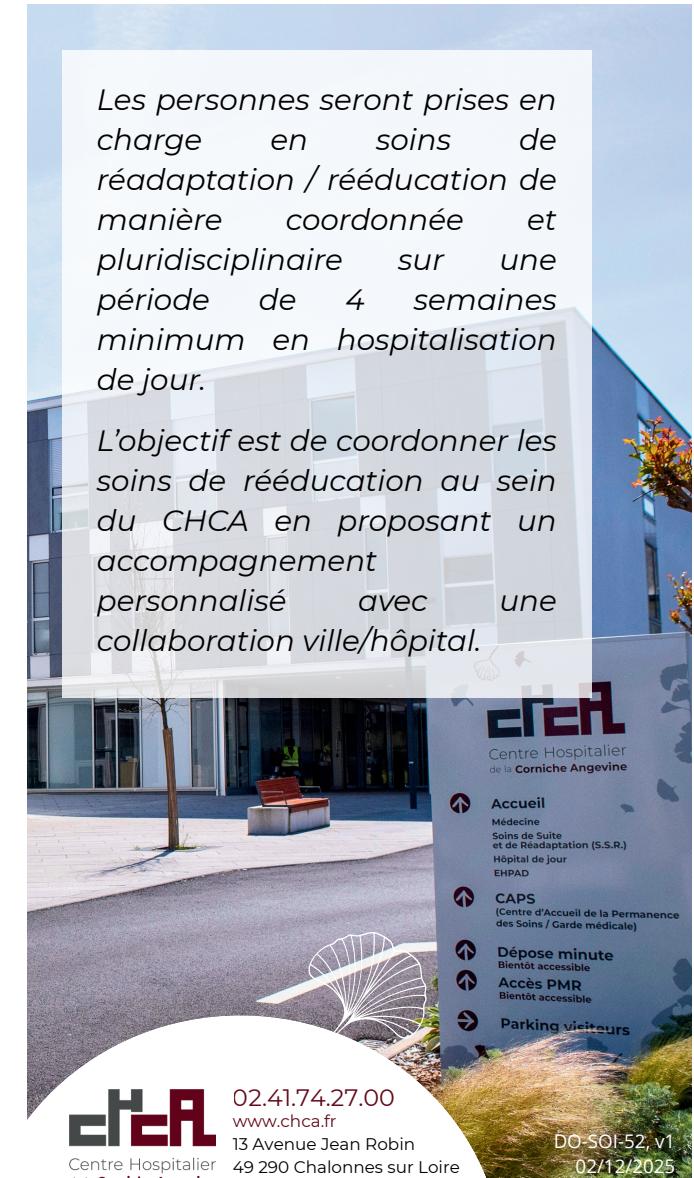
Hospitalisation à temps partiel

SMR - Soins Médicaux et de Réadaptation

Pour le maintien de l'autonomie des personnes du territoire.

Les personnes seront prises en charge en soins de réadaptation / rééducation de manière coordonnée et pluridisciplinaire sur une période de 4 semaines minimum en hospitalisation de jour.

L'objectif est de coordonner les soins de rééducation au sein du CHCA en proposant un accompagnement personnalisé avec une collaboration ville/hôpital.



CHCA
Centre Hospitalier
de la Corniche Angevine

02.41.74.27.00

www.chca.fr

13 Avenue Jean Robin

49 290 Chalonnes sur Loire

DO-SOI-52_v1

02/12/2025

À qui s'adresse ce service ?

Ces prises en soin en HTP sont indiquées pour des patients :

- **Chuteurs** ou à risque de chute
- Ayant des **difficultés de maintien au domicile**
- Avec des risques de **dénutrition**
- Ayant eu un **AVC**

Quand en bénéficier ?

Il est possible de bénéficier d'une HTP à la suite :

- d'une **hospitalisation** en médecine ou SMR,
- d'une **HTP fragilité ou chute**,
- d'une demande du **médecin traitant** ou d'un médecin spécialiste (ex : neurologue),
- d'une demande de **l'équipe mobile** du CHCA.



Les espaces de soins

Les soins auront lieu au 2ème étage en salle de **kinésithérapie**, **d'ergothérapie** ou encore en salle de **consultations** au sein du CHCA.

Salle de kinésithérapie



Salle d'ergothérapie



En pratique,

À la réception de la demande, une Infirmière parcours contactera le patient pour expliquer les modalités de l'HTP et pour prévoir un **bilan** initial avec le médecin référent et un infirmier pour ainsi **évaluer le patient et ses besoins rééducatifs**.

Les actes rééducatifs sont ensuite planifiés pour **4 semaines** par l'IDE de parcours, sur **2 à 3 demi-journées par semaine**.

En fonction de l'évolution, les soins peuvent être renouvelés une ou plusieurs fois.



Les transports peuvent être pris en charge et organisés par l'établissement.